



COMMUNIQUÉ

**XSTRATA ACQUIERT UNE PARTICIPATION ADDITIONNELLE DE
67,8 % DANS FALCONBRIDGE ET PROLONGE SON OFFRE
JUSQU'AU 25 AOÛT 2006**

Zug, le 15 août 2006

Xstrata est heureuse d'annoncer que 257 700 100 actions ordinaires de Falconbridge (les « actions ordinaires ») ont été validement déposées en réponse à l'offre d'achat de Xstrata visant la totalité des actions ordinaires de Falconbridge dont elle n'est pas déjà propriétaire. Xstrata a pris livraison de la totalité des actions déposées, qui représentent environ 67,8 % des actions ordinaires émises et en circulation après dilution, et les a acceptées aux fins de règlement. Xstrata est actuellement propriétaire de 349 922 526 actions ordinaires, soit environ 92,1 % des actions ordinaires émises et en circulation après dilution. Les actionnaires qui ont déposé leurs actions recevront le prix de leurs actions au plus tard le 17 août 2006.

Conformément à son intention d'acquérir une participation de 100 % dans Falconbridge dès que possible, Xstrata a également reporté le moment de l'expiration de son offre d'achat entièrement en espèces afin que les actionnaires de Falconbridge qui n'ont toujours pas déposé leurs actions puissent toucher sans délai la même contrepartie que celle de l'offre, soit 62,50 \$ CA par action. L'offre expire maintenant à minuit (heure de Vancouver) le vendredi 25 août 2006. Toutes les autres modalités et conditions de l'offre de Xstrata décrites dans son offre et sa note d'information datées du 18 mai 2006, dans leur version modifiée et complétée par l'avis de prolongation daté du 7 juillet 2006, l'avis de modification daté du 11 juillet 2006 et l'avis de modification daté du 21 juillet 2006, demeurent inchangées. Xstrata prévoit acquérir la totalité des actions ordinaires non déposées en réponse à l'offre après l'expiration de l'offre dans le cadre d'une acquisition forcée ou d'une opération d'acquisition ultérieure.

Xstrata a maintenant pris le contrôle effectif de Falconbridge, et les deux équipes de direction travaillent en étroite collaboration afin que l'intégration de leurs entreprises se fasse rapidement et sans heurt.

Xstrata prévoit envoyer par la poste dès aujourd'hui un avis de prolongation en la forme prescrite à tous les actionnaires de Falconbridge.

S'ils ont des questions ou souhaitent obtenir des copies des documents, les actionnaires de Falconbridge sont priés de communiquer avec Kingsdale Shareholder Services au 1 866 639-7993. Les banques et les courtiers sont priés de composer le 416 867-2272. Ils trouveront des renseignements additionnels sur Internet, à l'adresse suivante : www.xstrata.com/falconbridge.

fin

Personnes-ressources de Xstrata

Claire Divver
Téléphone +44 20 7968 2871
Tél. cell. +44 7785 964 340
Courriel cdivver@xstrata.com

Roch Landriault
Cabinet de relations publiques National
Téléphone +1 514 843-2345
Courriel rlandriault@national.ca

Michael Oke
Aura Financial
Téléphone +44 20 7321 0033
Tél. cell. +44 7834 368 299
Courriel michael@aura-financial.com

Deutsche Bank AG, JPMorgan Cazenove Limited et Valeurs Mobilières TD Inc. agissent exclusivement pour le compte de Xstrata plc (« Xstrata » ou la « société ») dans le cadre de l'acquisition proposée de Falconbridge (l'« acquisition de Falconbridge ») et seront redevables envers nulle autre que Xstrata à l'égard des protections accordées à ses clients ou des conseils fournis relativement à l'acquisition de Falconbridge et/ou à toute autre question dont il est fait état dans le présent communiqué.

L'offre à l'égard de Falconbridge dont il est question dans les présentes (telle qu'elle peut être modifiée en conformité avec la législation applicable, l'« offre ») est faite par Xstrata Canada Inc. (l'« initiateur »), filiale indirecte en propriété exclusive de la société.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre ou une invitation visant à acquérir, notamment par voie d'achat ou de souscription, à aliéner, notamment par voie de vente, ou à émettre des valeurs mobilières ni la sollicitation d'une offre d'aliéner, notamment par voie de vente, d'émettre ou d'acquérir, notamment par voie d'achat ou de souscription, des valeurs mobilières, ni ne fait partie d'une telle offre, invitation ou sollicitation. L'offre est faite exclusivement au moyen de l'offre et la note d'information déposées le 18 mai 2006, dans leur version modifiée et complétée par l'avis de prolongation daté du 7 juillet 2006, l'avis de modification daté du 11 juillet 2006 et l'avis de modification daté du 21 juillet 2006, qui ont tous été déposés auprès des autorités en valeurs mobilières provinciales du Canada et fédérales des États-Unis, et par l'avis de prolongation devant être daté du 15 août 2006, que l'initiateur et Xstrata enverront par la poste aux actionnaires de Falconbridge et qui sera déposé auprès des autorités en valeurs mobilières provinciales du Canada et fédérales des États-Unis, et sous réserve des modalités et des conditions énoncées dans celles-ci.

Dans certains territoires, la publication ou la diffusion du présent communiqué pourrait être assujettie à des restrictions prescrites par la loi; par conséquent, les personnes de tels territoires par l'intermédiaire desquelles le présent communiqué est publié ou diffusé doivent s'informer au sujet de ces restrictions et s'y conformer.

Dans le présent communiqué, à moins que le contexte ne commande une autre interprétation, le terme « groupe issu du regroupement » désigne Xstrata, ses filiales, les entreprises de ses filiales et, lorsque le contexte l'exige, ses entreprises connexes telles qu'elles seront constituées immédiatement après la réalisation de l'acquisition de Falconbridge; par conséquent, le terme « groupe issu du regroupement » désigne le groupe Xstrata tel qu'il sera constitué après son regroupement avec le groupe Falconbridge. La réalisation de l'acquisition de Falconbridge est assujettie à un certain nombre de conditions. Dans le présent communiqué, à moins que le contexte ne commande une autre interprétation, le terme « acquisition de Falconbridge » suppose qu'il s'agit d'une acquisition aux termes de l'offre visant la totalité des actions de Falconbridge en circulation dont le groupe Xstrata n'est pas déjà propriétaire.

Aucun énoncé du présent communiqué ne constitue une offre de vendre des titres ou la sollicitation d'une offre d'acheter des titres aux États-Unis ou dans quelque autre territoire. Les titres de Xstrata dont il est question aux présentes n'ont pas été ni ne seront inscrits aux termes de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), et ils ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis à moins d'être inscrits aux termes de la Loi de 1933 ou de faire l'objet d'une dispense d'inscription aux termes de cette loi.

Le présent communiqué contient des énoncés qui sont ou qui pourraient être réputés constituer des « énoncés prospectifs ». De par leur nature, les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes en raison du fait qu'ils ont trait à des événements et qu'ils sont tributaires de circonstances qui pourraient se matérialiser ou non dans l'avenir et qui pourraient être indépendants de la volonté de Xstrata ou imprévisibles. Les énoncés prospectifs ne sont pas garants du rendement futur. Dans l'avenir, les résultats d'exploitation, la situation financière, la situation de trésorerie et la politique de dividende réels du groupe Xstrata et du groupe issu du

regroupement ainsi que l'évolution des secteurs dans lesquels ces derniers exercent leurs activités pourraient être sensiblement différents de ceux sous-entendus dans les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué. En outre, les faits nouveaux réels relatifs à l'acquisition de Falconbridge et la réalisation prévue, et le moment de la réalisation, de l'acquisition de Falconbridge pourraient être sensiblement différents de ceux prévus dans les énoncés prospectifs en raison de certains facteurs, notamment les risques que (et les risques associés au fait que) le groupe Xstrata ne puisse pas, aux termes de l'offre de Xstrata, acquérir la totalité des actions de Falconbridge dont il n'est pas déjà propriétaire, le risque que le groupe Xstrata ne tire pas les avantages prévus, et ne réalise pas les autres synergies et/ou économies prévues notamment sur le plan de l'exploitation, à la suite de l'acquisition de Falconbridge, de l'acquisition, par le groupe Xstrata, d'une participation d'un tiers dans Cerrejón, qui a été réalisée le 12 mai 2006, et/ou de l'acquisition, par le groupe Xstrata, de BHP Billiton Tintaya S.A. (« Tintaya »), qui a été réalisée le 21 juin 2006, et le risque que le groupe Xstrata engage des coûts imprévus et/ou connaisse des retards ou des difficultés dans le cadre de l'intégration du groupe issu du regroupement. De plus, même si les résultats d'exploitation, la situation financière, la situation de trésorerie et la politique de dividende du groupe Xstrata et du groupe issu du regroupement (selon le cas) et l'évolution des secteurs dans lesquels ceux-ci exercent leurs activités sont conformes aux énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué, ces résultats ou cette évolution ne seront pas nécessairement indicatifs des résultats ou de l'évolution futurs. Des facteurs importants pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux prévus dans les énoncés prospectifs, notamment la conjoncture économique générale, la volatilité des prix des matières premières, les tendances sectorielles, la concurrence, les modifications apportées à la réglementation gouvernementale ou autre, notamment en matière d'environnement, de santé et de sécurité ainsi que de fiscalité, les relations de travail et les arrêts de travail, l'évolution de la stabilité politique et économique, les fluctuations des taux de change (notamment les taux de change entre l'euro et le dollar américain, entre la livre sterling et le dollar américain, entre le dollar australien et le dollar américain, entre le dollar canadien et le dollar américain, entre le rand sud-africain et le dollar américain, entre le peso colombien et le dollar américain et entre le sol péruvien et le dollar américain), la capacité du groupe Xstrata à intégrer les nouvelles entreprises (notamment le groupe Falconbridge, sa participation dans Cerrejón et Tintaya) et à récupérer ses réserves ou à mettre en valeur de nouvelles réserves, et les modifications apportées à la stratégie commerciale ou aux plans d'expansion.

Sauf en conformité avec ses obligations légales et réglementaires (notamment aux termes des règles de la Financial Services Authority du Royaume-Uni établissant les exigences d'inscription (les « règles d'inscription »), les exigences d'information et les exigences relatives aux prospectus), la société se dégage de toute obligation de mettre à jour ou de modifier publiquement les énoncés prospectifs pour tenir compte, notamment, de nouveaux renseignements ou de nouvelles circonstances.

Dans le présent communiqué, aucun énoncé ne constitue une prévision du bénéfice ni ne doit être interprété comme signifiant que le bénéfice par action ordinaire de Xstrata pour l'exercice en cours ou pour tout exercice ultérieur sera nécessairement égal ou supérieur au bénéfice par action ordinaire de Xstrata historique publié.

Ni le contenu du site Web de la société (ou de tout autre site Web) ni le contenu de quelque site Web accessible par hyperlien à partir du site Web de la société (ou de tout autre site Web) n'est intégré au présent communiqué ou n'en fait partie.

En application des règles d'inscription et conformément à celles-ci, Xstrata confirme que, sauf pour ce qui est communiqué aux présentes, dans la circulaire aux actionnaires de Xstrata datée du 30 mai 2006, dans les communiqués publiés par Xstrata les 11, 19, 20, 25, 27 et 28 juillet 2006 et le 14 août 2006 concernant l'acquisition de Falconbridge ou la circulaire aux actionnaires de Xstrata datée du 20 juillet 2006 et sauf pour ce que Xstrata a communiqué autrement par l'intermédiaire d'un service d'information réglementaire approuvé par la Financial Services Authority du Royaume-Uni et sauf, relativement au groupe de Falconbridge, à la connaissance de Xstrata pour ce qui est de l'information rendue publique, il ne s'est produit aucun changement important concernant les questions abordées dans le communiqué publié par Xstrata le 17 mai 2006 relativement à l'acquisition de Falconbridge (le « communiqué du 17 mai 2006 ») et il n'a été soulevée aucune autre question importante qui aurait dû être mentionnée dans le communiqué du 17 mai 2006 si elle avait été soulevée au moment de la préparation du communiqué du 17 mai 2006.